

Se syndiquer

Un groupe à votre service

Permanences et contacts

Pour toutes les questions concernant la FCA, les GRETA, les personnels : nous contacter
Tél. : 01 40 63 29 26
Courriel : fca@snes.edu

Permanences

Mercredi, jeudi, vendredi

Contacts

Responsable :
René Delalande
rene.delalande@snes.edu

Philippe Gaudry,
Gilbert Carbonnier : Lille
Pierre Placidet :
Orléans-Tours

Le rôle du SNES et de ses représentants est essentiel. Il assure la défense des personnels qui sont de plus en plus confrontés à la fermeture de formations, au regroupement des GRETA avec leur lot de restructurations, à la précarisation et au licenciement.

- au niveau de l'établissement support et du GRETA, la section de l'établissement (S1) joue un rôle essentiel. Il est indispensable que le S1 et les personnels prennent contact. Le S1 peut intervenir en CA mais il serait intéressant qu'un représentant de la FCA puisse être sur la liste. Prenez contact avec la section SNES de votre établissement ;
- au rectorat et auprès de la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO), en intervenant avec l'aide du responsable de la section académique du SNES chargé de la FCA ;
- auprès des Régions – en charge de la formation professionnelle continue – par l'intermédiaire des représentants FSU au CAEN (Conseil Académique Éducation Nationale), CESR (Conseil Économique et Social Régional), CCREFP (Commission de Coordination Régionale Emploi Formation Professionnelle), mais aussi auprès des représentants régionaux siégeant dans le CA de l'établissement ;
- au niveau national en n'hésitant pas à contac-

ter et informer le secteur FCA du S4 pour tous les problèmes ou renseignements concernant la FCA et le GRETA à fca@snes.edu.

C'est tout le service public de formation des adultes qui est menacé. Nous devons en organiser la défense avec la FSU, les personnels de l'AFPA et ceux de l'ensemble des services publics de formation. L'intersyndicale GRETA mise en place en 2011 a montré l'efficacité de l'action unitaire.

Nous avons besoin de l'engagement des personnels de la FCA par leur adhésion au SNES. Le SNES est au service des syndiqués et de tous les personnels dans tous les aspects de leur vie professionnelle, respect des droits, avancement, salaires, congés... Toutes ces questions sont traitées dans les différentes instances paritaires, nationales, académiques. Alors pour VOUS défendre, pour défendre la FCA, syndiquez-vous...

Adhérez au SNES ou à un syndicat de la FSU. Les syndicats FSU travaillent ensemble pour la défense de la FCA et des GRETA.

Le SNES syndique les personnels enseignants du second degré, titulaires et contractuels et les CFC.

La FSU c'est aussi le SNUEP pour les PLP, le SNASUB pour les administratifs.

COMITÉS TECHNIQUES, COMMISSIONS PARITAIRES, COMMISSIONS CONSULTATIVES

Qui fait quoi ?

Les personnels de la FCA ont souvent l'impression d'être les oubliés lors de la gestion des personnels. Il faut qu'ils fassent jouer à plein leur rôle aux représentants du personnel, pour cela il faut les contacter et remplir les fiches syndicales pour que leur dossier soit vérifié et suivi.

► Les **Commissions Administratives Paritaires** : sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels. Elles existent pour la plupart des corps au niveau national (CAPN) et au niveau académique (CAPA). Le

SNES est aujourd'hui majoritaire dans toutes les Commissions Paritaires du second degré.

► Les **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** : sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des agents non titulaires (contractuels, assistants d'éducation) et existent au niveau académique.

► Les **Comités Techniques** sont chargés de donner un avis sur les projets de texte, sur la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements.

► Le **CACFC : Conseil Académique Consul-**

tatif de la Formation Continue concerne la politique de la FCA dans l'académie, la carte des GRETA, le plan stratégique de développement, le rapport d'activités annuel, la situation des RH, permanents et non permanents.

► La **CAC-CFC** : la Commission Académique Consultative compétente à l'égard des CFC ne concerne que les CFC : recrutement, affectations, mutations, validation année de stagiaires...

Le conseil et la commission sont paritaires, et donc représentent tous les personnels intervenant en GRETA.

Supplément au n° 723 du 15 septembre 2012

SOMMAIRE

PAGE 2

- Déclaration au CTM
- États généraux du second degré

PAGE 3

- Élections au CA
- Stage syndical FCA

PAGE 4

- Permanences, contacts
- Qui fait quoi ? Comités et commissions
- Se syndiquer
- Bulletin d'adhésion



ADHÉREZ AU SNES

à remettre au représentant du SNES de votre établissement (ou à la section académique du SNES, voir www.snes.edu)

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____



Pour nous contacter

www.snes.edu

GRETA : une note d'optimisme mais restons vigilants

Nous avons changé de gouvernement, mais celui-ci semble bien tiède pour revenir sur un certain nombre de réformes menées par le précédent, dont le souci était la casse du service public.

Grâce aux actions menées l'an dernier contre la transformation des GRETA en GIP, dans le cadre de l'intersyndicale qui a organisé les assises des GRETA début juin et rédigé le livre blanc avec l'ensemble des personnels, le ministère a annoncé l'arrêt de la transformation des GRETA en GIP.

Cet arrêt n'est que provisoire, le temps pour le ministère de réfléchir à la structure la mieux à même de répondre à ses objectifs en matière de formation continue des adultes.

Un protocole de discussion a été mis en place et des réunions organisées avec l'intersyndicale, d'août à septembre 2012.

Le ministère travaillera ensuite avec ses différents services et autres ministères pour présenter ses choix lors de la loi d'orientation et de programmation pour l'École.

Le SNES avec la FSU réfléchit à la structure GRETA à mettre en place, au rôle et au statut des personnels, dans le souci de répondre à l'intérêt des usagers et des besoins de formation, particulièrement pour les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. C'est cette réflexion qu'il porte au ministère.

Le SNES propose une structure de type EPLE GRETA, avec un président et un agent comptable spécifiques, des personnels de droit public, avec prioritairement des statuts de titulaires sur des temps pleins, dont l'employeur est le rectorat. Ces personnels doivent être d'égale dignité et avoir des missions complémentaires bien définies, pour répondre à la volonté de tous de s'investir pleinement au service de la FCA.

La politique de formation doit être déterminée nationalement, et relayée par les rectorats et les DAFCO auprès des GRETA. Tous les établissements d'enseignement doivent être incités à adhérer à un GRETA, afin de garder la proximité avec les publics. Participez à la réflexion syndicale du SNES en réagissant aux propositions que vous trouverez sur le site : <http://www.snes.edu/PROTOCOLE-GRETA.html>

Les syndiqués SNES et FSU peuvent aussi participer au stage organisé les 15 et 16 novembre 2012.

Les GRETA dépendent actuellement de leur établissement support. Prenez contact avec la section syndicale pour être sur les listes au CA et défendre le GRETA et ses personnels.

Pour vous représenter le SNES a besoin de vous. N'hésitez pas à vous syndiquer et à participer à la vie syndicale.

Une ouverture a été faite par le nouveau ministre de l'Éducation, créant une note d'optimisme.

Toutefois, restons mobilisés et vigilants.

René Delalande



**Le service public,
on l'aime, on le défend**



Le précédent gouvernement avait programmé la transformation des GRETA en GIP, les rendant indépendants, les coupant des établissements et de la formation initiale. Structures pratiquement non viables financièrement, leur futur relèverait de leur fermeture ou de leur privatisation.

Les personnels et les organisations en intersyndicale demandent depuis janvier 2011 l'abandon de cette transformation. Prenant en compte la mobilisation, le nouveau gouvernement accepte d'arrêter le processus, mais de manière provisoire, pour se donner le temps de la réflexion.

Rien n'est donc gagné ni joué.

RESTONS MOBILISÉS !...



Le gouvernement a lancé au début du mois de juillet 2012 une large concertation. Le SNES y prend toute sa part. Cette future loi d'orientation doit pour les personnels répondre à un objectif prioritaire : redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers.

Les personnels du second degré doivent se saisir de cette occasion pour faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espoirs. C'est le sens des « États généraux du Second degré » que lancent le SNES, le SNEP et le SNUEP. Il s'agit donc, partout en France dans tous les établissements, de prendre la parole et de rédiger des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail, afin de peser sur la future loi d'orientation et de construire ensemble l'avenir.

Intervenons dans les États généraux du second degré de la FSU pour que la FCA y trouve toute sa place

Déclaration FSU CTPM

20/06/2012

Pendant l'année en cours, sous prétexte de préparer la mise en place future des GIP, les rectorats ont mis en œuvre, trop souvent de manière zélée, une restructuration des GRETA dans le sens voulu par le précédent gouvernement. Cette mise en œuvre s'est organisée de manière très différente d'une académie à l'autre. Après les audits menés, les propositions semblent n'avoir comme base que les masses financières et les critères pédagogiques, la proximité, les services rendus semblent inexistantes. Dans toutes les académies on a assisté au regroupement des GRETA pouvant aller jusqu'au maintien d'un seul GRETA.

Les personnels administratifs seront forcément les premiers touchés puisque l'objectif premier consiste à garantir des économies d'échelle.

Ces restructurations et consultations ont été faites à l'interne. Les membres élus des CACFC, représentant les organisations syndicales, n'ont, dans la plupart des cas, pas été associés à la réflexion, ni invités aux assises organisées par les rectorats.

Les CA des établissements supports ou adhérents au GRETA n'ont pas eu les informations nécessaires et ne se sont pas prononcés sur les restructurations.

Les rectorats semblent déjà avoir anticipé les règles du GIP et placé les GRETA hors du champ des établissements public d'enseignement.

Nous rappelons que le SNES, le SNUEP et le SNASUB avec la FSU mènent une campagne pour refuser la transformation des GRETA en GIP, et appellent à voter contre dans les CA des établissements, encore faut-il que la loi soit respectée.

Les acteurs des GRETA (personnels administratifs, formateurs, coordinateurs, conseillers en formation continue, services formation continue des rectorats, agents comptables, chefs d'établissement...) sont opposés à cette réforme et dénoncent le mépris envers les personnels.

Les personnels expriment leur colère et leur souffrance face aux conditions de travail qui sont en train de leur être imposées. Ils réclament des règles claires en termes de quotités horaires, de qualification des heures d'indice, d'échelon et de salaire. Ils demandent un cadrage national applicable sur tout le territoire tant en terme de politique de formation que de gestion des personnels.

Une intersyndicale s'est mise en place. Les organisations syndicales affirment leur opposition à la structure juridique du GIP pour les GRETA et demandent l'ouverture d'une véritable négociation.

Les actions depuis le 9 février 2012 jusqu'à l'appel intersyndical au CTM ont été menées dans l'unité.

Les organisations syndicales demandent en urgence l'arrêt de la transformation des GRETA en GIP et l'ouverture immédiate d'une véritable négociation.

LE SNES et la FSU demandent :

- L'abandon de la transformation des GRETA en GIP.
- De reprendre les restructurations qui ont été menées cette année dans les académies, sous prétexte de GIP et sous couvert des audits, de manière transparente avec la participation des organisations syndicales.
- Le SNES appelle tous ses représentants dans les conseils d'administration à refuser la transformation des GRETA en GIP mais aussi à voter contre les restructurations de GRETA tant qu'une concertation réelle n'aura pas été mise en œuvre
- De mener une réflexion sur une structure la plus adaptée aux GRETA...
- D'établir pour les personnels des règles claires au niveau national en matière de qualification des heures (face à face, administratives...), de quotité horaire, de classification et de grille de salaire.
- Quelle que soit la structure adoptée au final, le SNES et la FSU revendiquent une représentation paritaire des personnels et des organisations représentatives dans toutes les instances.
- Des perspectives claires de titularisation en réouvrant un CAPET/CAPES CPIF avec les mêmes droits à mutation que tous les CAPET/CAPES et création d'une agrégation « Ingénierie de Formation ».

Sans réponse claire, la FSU appelle les personnels à se mobiliser.

Il en va de l'avenir de la formation continue des adultes dans le service public et du réseau national des GRETA.

Pour suivre l'information une seule adresse :

<http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html>

N'hésitez pas à nous faire part des informations dont vous disposez à : fca@snes.edu

Élection au conseil d'administration

L'établissement support du GRETA est annexé le service à comptabilité distincte sans personnalité juridique du GRETA. En conséquence, le chef d'établissement et l'agent comptable de cet établissement sont respectivement ordonnateur et agent comptable du GRETA. L'établissement support est le siège social du groupement et le support administratif des personnels permanents (enseignants et administratifs) rémunérés sur les ressources propres du GRETA.

Le CA de l'établissement support approuve le programme annuel d'activité du GRETA ainsi que le budget du GRETA dont dépend l'emploi des personnels. C'est le chef de l'établissement support (l'ordonnateur) qui signe l'ensemble des conventions de formations passées par le GRETA.

Le CA de l'établissement support du GRETA est l'ultime instance puisque toutes les délibérations prises en CIE

doivent être entérinées par le vote du CA.

Cette année sera décisive. Au niveau de l'établissement support, on reproche souvent aux représentants au CA de ne rien comprendre au fonctionnement et aux comptes du GRETA.

Pour le SNES deux pistes sont à développer.

1. Syndicalement la FSU appelle les sections syndicales à contacter les personnels des GRETA et à leur donner leur place sur les listes des représentants au CA, tant au niveau des listes enseignants que sur les listes des administratifs.

2. La deuxième piste part du constat que la plupart des propositions ou décisions présentées au CA, ont été élaborées dans le cadre du CIE, Conseil Inter Établissement. La réflexion faite dans ce cadre est rarement reprise dans le CA, alors qu'on lui demande d'entériner les décisions sans y avoir participé. La FSU

Le CA de l'établissement support est donc un lieu décisif par rapport à l'intervention syndicale en FCA. Les représentants SNES ont tout intérêt à prendre contact avec les personnels de la FCA, y compris ceux des autres établissements adhérent au groupement (et notamment leurs représentants au CIE, pouvant être membres élus du CA). Contactons la section SNES et proposons de prendre place sur la liste SNES des représentants du personnel au CA.

Votons pour les listes SNES/FSU lors de ces élections.

Protocole de discussion

Le processus de transformation en GIP a été arrêté provisoirement, mais le ministère veut aller vite.

Les consultations seront terminées fin septembre 2012 et le ministère compte inscrire la FCA et les GRETA dans la loi de programmation pour l'École. La structure de l'établissement GRETA n'est pas encore choisie à ce jour mais le GIP peut faire son retour.

Les S1 des établissements et les représentants en CA ont donc toujours un rôle essentiel à jouer pour peser sur les décisions. Ils doivent continuer à bloquer cette réforme en votant en CA :

- contre la dissolution du GRETA actuel ;
- contre l'adhésion au GIP.

Mais aussi contre les restructurations de GRETA menées par les rectorats sous prétexte de la loi sur les GIP, sans concertation réelle avec les représentants du personnel et leurs organisations. Cela passe par l'information de tous les représentants en CA. Prenons contact avec les personnels des GRETA pour qu'ils soient également présents sur les listes SNES et FSU. C'est un atout pour que le CA puisse comprendre tous les enjeux.

demande qu'au minimum un représentant du collège enseignant du CA ait la possibilité de participer au CIE. Lorsque cela se fait, l'implication du CA est beaucoup plus importante et la prise en compte de la formation des adultes dans le projet d'établissement plus explicite.

Faisons-en la demande au CA.

Si l'adhésion au GIP devait passer en conseil d'administration, nous devons faire pression en annonçant que le SNES ne pourra pas voter cette adhésion en l'état de la réglementation du GIP.



STAGE FCA - 15 et 16 novembre 2012

Avenir de la Formation Tout au Long de la VIE

Quel avenir pour la FCA et les GRETA dans l'Éducation nationale ? Quelle structure pour un EPLE GRETA ? Devenir des personnels ?

Analyses et propositions du SNES...

Face à la mobilisation, le ministère a arrêté la transformation des GRETA en GIP et mis en place un protocole de discussion afin de relancer sur de nouvelles bases le processus de transformation des GRETA. Nous y participons au titre du SNES et de la FSU. Nous devons y être porteurs de nos ambitions pour le service public de la formation continue et pour les personnels que nous représentons. Pour cela nous devons travailler ensemble des contenus et des structures que nous voulons, à partir des documents de travail mis sur le site du SNES.

Pour vous inscrire une seule adresse :

>>Accueil >>ESPACE ADHÉRENTS >>Je participe à la vie du SNES >>La formation syndicale >>demandez le programme >>inscription aux stages

Attention : Déposer la demande autorisation d'absence auprès du chef d'établissement avant le 15 octobre 2012.